

Décembre 2018 – Cas du mois

Obtention du consentement pour la participation d'étudiants

Contexte

Kenora est une ergothérapeute qui supervise présentement une étudiante, Jamie, lors de son premier placement clinique dans une unité de médecine générale aiguë. Durant leur visite initiale avec une cliente de Kenora (M^{me} Patel), Kenora demande et obtient son consentement verbal pour que Jamie puisse observer la visite dans le cadre de laquelle Kenora effectue une évaluation physique et transfère M^{me} Patel de son lit à une chaise.

Après l'évaluation, Kenora et Jamie discutent du cas et rédigent leur analyse et leurs recommandations pour le traitement de M^{me} Patel. Kenora documente son évaluation et le fait qu'elle a obtenu le consentement de M^{me} Patel pour que Jamie observe la visite.

Lors de sa deuxième visite avec M^{me} Patel, Kenora demande à Jamie de transférer M^{me} Patel de son lit à une chaise, de la manière démontrée au cours de la visite initiale. Jamie semble nerveuse lorsqu'elle commence le transfert. C'est alors que M^{me} Patel devient très agitée et crie : « Elle ne sait pas ce qu'elle fait. Je vais tomber! » Kenora prend aussitôt la relève et Jamie se recule.

Plus tard, M^{me} Patel confie à Kenora qu'elle est désolée de ce qui s'est passé mais qu'elle ne se sentait pas à l'aise à l'idée de recevoir les services d'une étudiante parce que cela la rendait très nerveuse. M^{me} Patel souligne qu'elle n'a pas donné son consentement pour que l'étudiante puisse la toucher. Après cette rencontre, Jamie semble désemparée et renfermée. Kenora réfléchit à ce qui s'est passé.

Considérations

- Kenora réfléchit au niveau de compétence, d'expérience et de confiance démontré par Jamie lors du transfert. Elle réalise qu'elle n'a pas discuté de l'assignation du transfert avec Jamie avant de lui faire effectuer ce transfert.
- Kenora se demande si elle a obtenu le consentement éclairé de M^{me} Patel pour que Jamie effectue le transfert.
- Kenora consulte les Normes de supervision des étudiants en ergothérapie.

Résultat

- Kenora note les indicateurs du rendement suivants dans les Normes de supervision des étudiants en ergothérapie qui s'appliquent à cette situation :

3.3 évaluera les tâches déléguées et s'assurera qu'elles sont appropriées, compte tenu des connaissances, des compétences, du raisonnement clinique, du niveau de formation et de l'expérience de l'étudiant;

4.1 s'assurera qu'un consentement éclairé est obtenu du client ou de son mandataire spécial avant qu'un étudiant soit impliqué dans la prestation de services d'ergothérapie;

4.2 renseignera précisément le client ou son mandataire spécial sur le rôle et les activités que l'étudiant peut réaliser, expliquant les responsabilités de l'ergothérapeute et de l'étudiant;

8.4 gèrera, communiquera et discutera des risques concernant chaque client avant de déléguer des éléments de services à l'étudiant.

- Kenora va voir M^{me} Patel et s'excuse de ne pas avoir obtenu son consentement pour que Jamie participe au transfert. Elle revoit les buts du traitement d'ergothérapie ainsi que le rôle et les responsabilités de l'ergothérapeute concernant la supervision de soins fournis par un étudiant.
- Kenora a une discussion avec M^{me} Patel au sujet de l'obtention du consentement éclairé et détermine qu'elle a consenti à ce qu'une étudiante observe l'évaluation ergothérapeutique mais qu'elle n'a pas eu la possibilité de consentir à ce que l'étudiante fasse son transfert.
- Kenora confirme qu'elle a le consentement de M^{me} Patel concernant les éléments du plan de traitement d'ergothérapie qui seront assignés à Jamie. Elle documente ceci dans le dossier clinique de la cliente.
- Kenora fait ses excuses à Jamie, déclarant qu'elle aurait dû avoir eu une discussion avec elle pour se renseigner sur sa compétence et son expérience en matière de transfert. Kenora formule un plan pour pratiquer les transferts avec Jamie et lui fournit des commentaires pour améliorer sa compétence et sa confiance dans ce domaine.

Discussion

Lorsqu'ils supervisent des étudiants, on s'attend à ce que les ergothérapeutes tiennent compte de ce qui suit :

- la progression de l'étudiant au sein du programme de formation;

- les besoins et le style d'apprentissage de l'étudiant;
- les expériences cliniques antérieures de l'étudiant;
- les connaissances cliniques de l'étudiant;
- les forces et les faiblesses de l'étudiant;
- le niveau de risque associé au domaine d'exercice et aux activités qui sont assignées à l'étudiant.

Lorsque l'on fait participer un étudiant à tout élément du service d'ergothérapie, il faut obtenir le consentement éclairé du client ou de son mandataire spécial. L'obtention du consentement est un processus continu pendant toute la prestation du traitement. Les ergothérapeutes doivent s'assurer qu'ils obtiennent le consentement éclairé de leur client pour la participation d'un étudiant ainsi que pour toute activité particulière que l'étudiant réalisera avec le client.

Références

- [Normes de supervision des étudiants en ergothérapie](#)

Pour plus d'information

Pour toute question sur ce cas ou pour suggérer des sujets pour des cas futurs, communiquez avec le Service de ressources sur l'exercice de la profession au 1 800 890-6570/416 214-1177, poste 240, ou practice@coto.org.

Vous voulez lire d'autres cas? [Inscrivez-vous](#) et recevez les cas lorsqu'ils sont publiés.